

BUREAU SYNDICAL
REUNION DU 17 NOVEMBRE 2009
Date de la convocation : 12 Novembre 2009

Sous la présidence de Madame Anne-Marie KEISER

Présents : Monsieur Henri LAURENT
Monsieur Alain RENARD
Monsieur Anacléto ALFONSO

Excusés : Monsieur Bernard LAURET

DÉLIBÉRATION N° 2009-11-17 A
ADHÉSION AVICCA

DÉLIBÉRATION N° 2009-11-17 A ADHÉSION AVICCA

ADHESION DE GIRONDE NUMERIQUE A L'ASSOCIATION DES VILLES ET COLLECTIVITES POUR LES COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES ET L'AUDIOVISUEL (A.V.I.C.C.A.)

Le Bureau Syndical,

L'AVICCA possède une expertise sur la question de l'aménagement numérique du territoire qui repose sur :

- 21 ans d'existence, qui donnent un recul dans les analyses, en particulier sur les questions du jeu des acteurs, de la réglementation, des stratégies ;
- plus de 140 membres, villes, intercommunalités, départements, régions, syndicats mixtes, de toutes tailles, toutes orientations politiques et de toutes les régions françaises, ce qui fournit un retour de terrain incomparable ;
- une adaptation permanente aux nouveaux enjeux, tant dans les méthodes que les sujets traités.

L'AVICCA travaille avec les bureaux d'études, équipementiers, opérateurs, organise des partenariats, mais est totalement indépendante. Ne peuvent être membres de l'association et présents dans les organes dirigeants que des collectivités représentées par des élus. Les cotisations des collectivités représentent plus de 80% des ressources financières de l'AVICCA.

L'AVICCA coordonne ses prises de position avec les grandes associations généralistes de collectivités, l'AMF, l'ADF et l'ARF sur les sujets d'importance majeure (dividende numérique, très haut débit, connaissance des réseaux par les collectivités...).

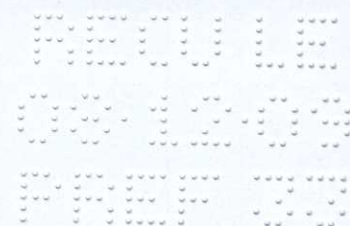
L'AVICCA diffuse des newsletters d'information confidentielles spécialement pour les collectivités. Le site internet comporte une partie de documentation réservée aux membres. Des rencontres régulières sont organisées à Paris, soit sur transversales sur des thèmes (zones blanches, zones d'activités, très haut débit...), soit en regroupant les collectivités ayant des démarches proches (groupe de collectivités ayant le même délégué...). Les retours de terrain sont privilégiés. Une base de données des membres permet des échanges « horizontaux », en privilégiant les moyens non intrusifs comme le mail.

L'adhésion du syndicat mixte Gironde Numérique à l'AVICCA aurait pour effet :

- d'apporter notre expertise locale sur les communications électroniques pour le territoire de la Gironde,
- de participer de manière effective aux travaux de l'AVICCA,
- de permettre à notre collectivité d'y jouer un rôle actif et d'influencer les évolutions nationales en se regroupant avec les autres collectivités,
- d'avoir une vue du contexte global des communications électroniques.

Le montant de l'adhésion de Gironde Numérique pour l'année 2010 à l'AVICCA est de 8.065 €.

**DÉLIBÉRATION N°2009-11-17 A
ADHÉSION AVICCA**



Dans ces conditions, je vous propose, Madame, Messieurs :

- de m'autoriser à faire adhérer Gironde Numérique pour l'année 2010 à l'AVICCA et à engager toutes les procédures nécessaires,
- de m'autoriser à désigner un représentant de Gironde Numérique auprès de l'AVICCA,
- de m'autoriser à verser à l'AVICCA le montant de la cotisation 2010 de 8.065 €.

Nombre de membres présents : 4
Nombre de suffrages exprimés : 4

Votes : Pour 4 ..
Contre 0 ..
Abstentions 0

Fait et délibéré au siège du Syndicat Mixte GIRONDE NUMERIQUE,

le 17 NOV. 2009

Pour expédition conforme.

La Présidente
du Syndicat Mixte Gironde Numérique

Anne-Marie KEISER

Syndicat Mixte Gironde Numérique
Tour 2000 3ème étage – Terrasse Front-du-Médoc – 33076 Bordeaux Cedex
Tél. 05 56 99 66 04 - Fax : 05 56 99 57 52 - Mail : accueil@girondenumerique.fr



ANNEXE

**COTISATIONS 2010
(PROPOSITION OCTOBRE 2009)**

Cotisations 2010 (proposition octobre 2009)*

Association des Villes et Collectivités pour les Communications électroniques et l'Audovisuel

Cotisation inchangée entre 2009 et 2010 / variation : + 2 %

Tranches de cotisation	Communes, Régies, Intercommunalités, EPCI et Syndicats mixtes avec villes ou agglomérations ***		Départements et Régions et Synd. Mixtes sans villes ou agglomérations
	Câblé **	Non câblé	Tarif C
	Tarif A	Tarif B	
• moins de 10.000 habitants	645 €		(sans objet)
• de 10 à 20.000 habitants	1.220 €		
• de 20 à 50.000 habitants	1.940 €		
• de 50 à 150.000 habitants	2.375 €	2.070 €	1.110 €
• de 150 à 300.000 habitants	3.585 €	3.115 €	1.110 €
• de 300 à 400.000 habitants	5.910 €	5.160 €	1.110 €
• de 400 à 500.000 habitants	7.110 €	6.175 €	1.110 €
• de 500.000 à 1 million d'habitants	8.065 €		4.435 €
• entre 1 et 2 millions d'habitants	8.710 €		4.435 €
• entre 2 et 3 millions d'habitants	11.920 €		4.435 €
• plus de 3.000.000 d'habitants	13.000 €		5.540 €

- les cotisations ne sont pas soumises à TVA et valent pour une année civile entière -

* grille de cotisation en attente de validation par l'Assemblée générale du 16 novembre 2009.

** la structure est définie comme "câblée" à la première prise commercialisable posée. Avec le rapprochement câble et très haut débit, cette distinction tend à disparaître comme l'indiquent déjà certaines tranches du tableau.

*** aménagement concernant les tarifs A ou B : pour les intercommunalités, syndicats ou syndicats mixtes, les cotisations des collectivités incluses déjà membres de l'Avicca seront déduites avec cependant un minimum de perception correspondant 1.110 € pour l'année civile.

le tarif C est individuel : cette cotisation ne rend pas les collectivités territoriales de la région ou du département membres de l'association. Les cotisations des éventuelles collectivités incluses déjà membres de l'Avicca ne sont pas déduites de celle de la région ou du département.